



U.D.4.4

SECTEUR STRATÉGIQUE « PORTES DE LA DRANSE »

Catégorie	Densification	Priorité	A
Instance(s) responsable(s)	Martigny, Martigny-Combe	Instance(s) concernée(s)	Canton (SFCEP, SDT, SDM, SEN), propriétaires privés
Stratégies sectorielles	S.U.1, S.MD.1, S.P.1		

Description

État actuel

Ce secteur, de près de 22'000 m² est lié à l'axe structurant de l'avenue du Gd-St-Bernard. Il a la particularité d'être en deux parties, séparées par la Dranse, matérialisant la limite communale entre Martigny-Combe et Martigny.

Côté comberain, le site est une friche dont seule une dalle d'un ancien entrepôt est encore visible. Côté martignerain, il est dédié à la pratique du football. Le secteur se situe à moins de 100 mètres de la gare régionale de Martigny-Croix. Finalement, l'ensemble du secteur appartenant à un même propriétaire foncier, sa mobilisation devrait en être facilitée.

État attendu

La requalification du côté de Martigny-Combe et la réaffectation possible du côté de Martigny permettront de créer un projet d'aménagement cohérent en bordure directe de la Dranse, cette dernière offrant un potentiel certain en matière de qualité de vie. Situés à proximité directe d'une gare régionale et aux abords d'une route cantonale, les périmètres sont idéalement desservis et peuvent accueillir un grand nombre d'habitants. Le futur quartier pourra, d'une part, accueillir des familles, avec les écoles de Martigny-Croix et de Martigny-Bourg à quelques hectomètres et d'autre part, des jeunes actifs souhaitant vivre en milieu urbain, à proximité de leur lieu de travail tout en étant directement connectés aux milieux alpins environnants. La revitalisation et le réaménagement des rives de la Dranse (mesure P.B.4.2) sont finalement à voir comme une opportunité d'apporter de la qualité à ce futur quartier et des liaisons douces vers les centralités voisines.

Les constructions futures veilleront à atteindre une haute efficacité énergétique, a minima selon les prescriptions légales en la matière, ainsi qu'à intégrer des solutions constructives afin de se prémunir contre les nuisances sonores environnantes.

Surface ^{ha}	Densité ^{hab+ampha}	Augmentation ^{hab+emp}	Qualité de desserte TP
2.19	~200 (IUS 1.0)	~450	C

Opportunité et utilité

Opportunité: Cette mesure répond aux besoins (2.4) d'atténuer la pression foncière pour préserver les espaces ouverts et garantir une bonne qualité de vie, (2.2) de répartir efficacement les dynamiques territoriales tout (2.1) en coordonnant leur planification avec le réseau de transports publics et de mobilité douce ainsi que (3.2) de pallier les déficits de qualité des constructions et des aménagements extérieurs, dans ce secteur stratégique, à proximité de la gare régionale de Martigny-Croix et situé en entrée de ville. Sa position à cheval sur deux communes, le long de la Dranse, nécessite une coordination fine pour assurer un développement harmonieux de l'urbanisation.

Utilité: CE2: l'utilité principale de cette mesure est de développer l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti dans un secteur hautement stratégique pour l'agglomération, à proximité d'une gare régionale.

CE1.5: Le projet s'inscrit également le long d'un futur cheminement doux permettant de relier Martigny-Croix et le centre-ville de Martigny.

Coordination entre transports et urbanisation	La proximité directe du quartier avec la gare régionale de Martigny-Croix fait de ce secteur un lieu idéal pour la construction de nouveaux logements. Par ailleurs, le réaménagement des rives de la Dranse permettra d'accéder au quartier depuis le centre-ville par des voies de mobilité douce de qualité.		
Réalisation			
État de coordination dans le PDC (au 01.01.21)	Pas concerné		
État de planification	Concours d'urbanisme en préparation (en lien avec la mesure U.EP.4.2).		
Calendrier de mise en oeuvre	Concours d'urbanisme : 2021-2022 Projet de détail, définition du plan d'affectation spécial et étude de l'accès multimodal : d'ici à 2024. Phase de mise à l'enquête et début de réalisation : 2024-2028		
Autres			
Fiches concernées du PDC	C.2, D.1, D.2, D.4, D.5	Fiches concernées du PDI	U1.2
Lien avec les autres mesures	PM.4.3 Interface du hub de Martigny-Croix P.MD.4.1.4 Liaison mobilité douce Martigny-Combe - Martigny (le long de la Dranse) P.MD.4.2.2 Liaison cyclable entre Martigny-Combe et Martigny P.MD.4.2.3 Liaison pour piétons et vélos entre Martigny-Combe et Bovernier U.EP.4.1 Requalification des espaces publics U.EP.4.2 Requalification des espaces publics : axe structurant Gd-St-Bernard U.N.4.1 Traitement des franges urbaines U.N.4.2 Nature en ville P.B.4.2 Revitalisation des berges de la Dranse		
Impact sur les domaines transversaux	La mesure est concernée ou a un impact sur les éléments suivants (en gras) : Nature / environnement <input checked="" type="checkbox"/> Environnement gris : OPAir / OPB / ORNI / OPAM / OSites <input checked="" type="checkbox"/> Environnement vert : OEaux / OSol / OFo / OPN <input type="checkbox"/> Dangers naturels Agriculture <input type="checkbox"/> Surfaces d'assolement		
Documents mis à disposition	<ul style="list-style-type: none"> RCCZ Martigny, Annexe 2, cahier des charges zones à aménager 		



Plan de situation

État juin 2021, périmètre évolutif

